

BARÈME DES HONORAIRES DE TRANSACTION IMMOBILIER D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/01/2026



Prix de vente			Honoraires	Prix de vente			Honoraires
0 €	à	39 999 €	3 500 €	290 000 €	à	319 999 €	16 000 €
40 000 €	à	59 999 €	4 500 €	320 000 €	à	349 999 €	17 000 €
60 000 €	à	79 999 €	6 000 €	350 000 €	à	379 999 €	18 000 €
80 000 €	à	99 999 €	7 000 €	380 000 €	à	409 999 €	19 000 €
100 000 €	à	119 999 €	8 000 €	410 000 €	à	439 999 €	20 000 €
120 000 €	à	139 999 €	9 000 €	440 000 €	à	469 999 €	21 000 €
140 000 €	à	159 999 €	10 000 €	470 000 €	à	499 999 €	22 000 €
160 000 €	à	179 999 €	11 000 €	500 000 €	à	549 999 €	23 000 €
180 000 €	à	199 999 €	12 000 €	550 000 €	à	599 999 €	25 000 €
200 000 €	à	229 999 €	13 000 €	600 000 €	à	649 000 €	29 000 €
230 000 €	à	259 999 €	14 000 €	650 000 €	à	699 999 €	33 000 €
260 000 €	à	289 999 €	15 000 €	700 000 €	et plus		5%

VENTES EN VIAGER OU SIMILAIRES AU 01/01/2026

Nous consulter

HONORAIRES D'ÉVALUATION DE BIENS IMMOBILIERS D'HABITATION – COMMERCE – PROFESSIONNEL TTC ⁽¹⁾ AU 01/02/2023

PRESTATION OFFERTES *

Estimation donation/ succession : 150€ TTC (déduit dans le cadre d'un mandat de vente avec l'agence)

BARÈME DES HONORAIRES LOCATION/GESTION LOCATIVE IMMOBILIERS D'HABITATION – BUREAU / COMMERCE / LOCAL TTC ⁽¹⁾ AU 01/02/2026

HONORAIRES DE LOCATION TTC⁽¹⁾ « IMMOBILIER D'HABITATION »

(comprenant les honoraires d'entremise et de négociation, et les honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail et état des lieux à la charge du bailleur et locataire).

Honoraires bailleur = 1 mois de loyer hors charges

Honoraires locataire = 7,20€ x superficie (m²) du logement

Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au Bailleur et demeure inférieur ou égal à un plafond fixé par voie réglementaire (loi ALUR : 8€/m² pour les visites et constitution du dossier de location, 3€/m² pour l'état des lieux, soit au total 11€ TTC/m² de surface habitable, dans la limite du montant d'un mois de loyer charges comprises).

Prestations complémentaires :

Honoraires de rédaction du bail sans recherche du locataire.....	200 € à la charge du Bailleur
Honoraires de rédaction d'un avenant au bail.....	30 € à la charge du demandeur
Honoraires d'état des lieux seul (entré ou sortie).....	3 €/m² ⁽²⁾
Honoraires location/bail Garage/Stationnement/Box.....	60 € Partagé par moitié entre le bailleur et le locataire

HONORAIRES DE LOCATION TTC ⁽¹⁾ « BUREAU / COMMERCE / LOCAL »

- A la charge du bailleur : 1 mois de loyer HT et hors charges

- A la charge du preneur : 1 mois de loyer HT et hors charges

(1) TVA au taux en vigueur de 20 % incluse

(2) Surface habitable – Article R*111-2 du code de la Construction et de l'Habitation

(3) Pourcentage appliqué sur le prix de vente net vendeur